

Annexe à l'arrêté n°DCL/BERG/2022/52

fixant les dates de livraison des déclarations des candidats à l'élection du Président de la République, scrutin des 10 et 24 avril 2022, pour l'envoi aux électeurs par la commission locale de contrôle

• Modalités de livraison

Les livraisons s'effectueront sur le site ci-après :

Parc d'activités du Plateau de Signes
 Lieu-dit La Pointe du Vidal
 96 Allée d'Helsinki
 83870 SIGNES

Les livraisons s'effectueront exclusivement sur rendez-vous.

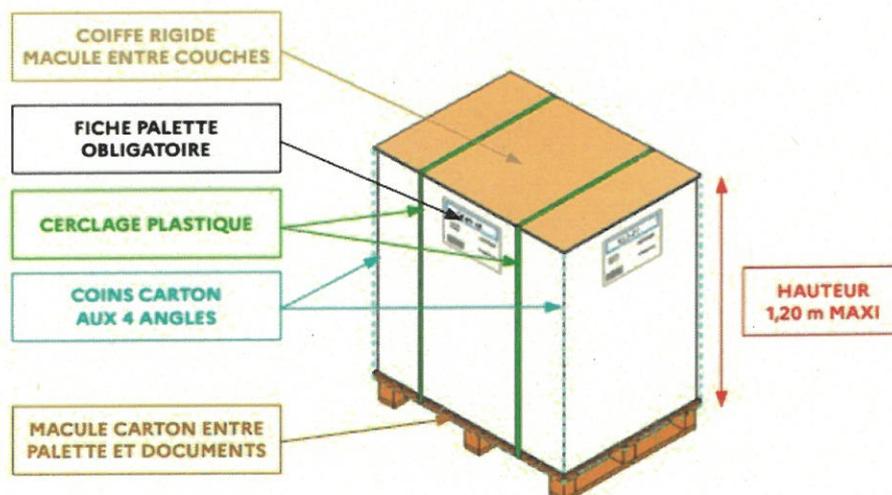
Contacts : pref-elections@var.gouv.fr

- M. Jean-Paul CURT : 06 72 47 23 47 (Logistique)
- Mme Céline MAQUET : 06 80 61 41 24 (Commission de contrôle)
- Mme Mireille FEVRE : 06 83 44 17 49 (Commission de contrôle)
- Mme Lætitia PELLISSIER : 07 86 27 19 06 (Commission de contrôle)

• Modalités de conditionnement

- Les livraisons doivent être obligatoirement accompagnées d'un bon de livraison, indiquant le nombre de palettes ou de cartons, la quantité de documents livrés et le nom du candidat.
- Les documents devront être livrés selon les consignes de conditionnement suivantes :
 - une mise en carton ou sur palette des documents ;
 - les cartons et les palettes doivent être identifiés avec une fiche indiquant le nom du candidat et le nombre de documents ;
 - un seul candidat par palettes ;
 - un conditionnement par paquets de 500 ou 1000 exemplaires ;
 - filmer la palette + cerclage plastique ;

Les documents seront livrés pré-pliés et non-encarté



Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)

Ajouter la mention « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)